

# **PROCES-VERBAL**

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 9 DECEMBRE 2013**

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni le neuf décembre deux mille treize à dix-huit heures, à la Mairie de VEZAC, sous la présidence de M. Jean-Claude CASTAGNAU, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude CASTAGNAU, Patrick VANHERZEELE, Véronique LEMARQUIS, Serge GRASSI, Lionel GUINOISEAUX, Marie-Thérèse LAMOTHE, Jeannine MOGNIER, Georgette RIGAUD, Audrey SABOUREAU, Jean-Pierre TERET.

Etaient absents : Thierry TREMOUILLE (excusé), LACOMBE Christelle, LARENIE Lucien, Pierre ROQUE.

Secrétaire de séance : Audrey SABOUREAU assistée de Dominique DOUSSEAU.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures.

#### **- Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la réunion du Conseil du 4 Novembre 2013.**

#### **1. – Versement fonds de concours de la Commune à la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le programme de voirie pluriannuel sur le territoire de la Communauté de Communes et notamment la réalisation des travaux de la V.C. n° 2 vers Saint-André sur notre Commune.

La Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir peut percevoir de la part des communes adhérentes des fonds de concours permettant de contribuer au financement des investissements et à la réalisation d'équipement. Dans ce cadre, la Commune de VEZAC a proposé le versement d'un fonds de concours de **35 000,00 €** répartis sur les exercices 2013 et 2014.

Monsieur le Maire propose de concrétiser le versement du fonds de concours par l'approbation d'une convention par délibération concordante des deux collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

► **APPROUVE** l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de **35 000,00 €** à la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, au titre de la réalisation des travaux de la V.C. n° 2 vers Saint-André ;

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tous les documents nécessaires au versement du fonds de concours ;

► **DIT** que les crédits correspondants seront prévus au budget 2013 et au budget primitif 2014, répartis ainsi qu'il suit : 17 500 € sur l'exercice 2013 et 17500 € sur l'exercice 2014.

## **2. – Avenant à la convention d'occupation d'un immeuble non bâti dépendant du domaine public de Réseau Ferré de France :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

▶ ACCEPTE le renouvellement de la convention pour la parcelle ferroviaire A 1459 située au lieu-dit « *Les Magnanas* » pour un usage unique de parking correspondant à 1475 m<sup>2</sup> de terrain nu ;

▶ APPROUVE l'avenant à la Convention d'occupation d'un immeuble non bâti, dépendant du domaine public de Réseau Ferré de France en date du 25 août 2009 ;

▶ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

La Convention est conclue pour une durée de 8 ans et 6 mois. Elle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2010 pour se terminer le 31 Décembre 2018. Elle ne peut faire l'objet d'un renouvellement tacite.

Montant du loyer en 2013 : 1956 €. Montant approximatif à prévoir chaque année.

## **3. – Assurance statutaire du Personnel :**

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par la CNP Assurances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

▶ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2014.

## **4. – Vente de terrain « *Les Magnanas* » :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 2 septembre 2013 par laquelle celui-ci accepte la vente de la parcelle de terrain section A n° 1651 d'une superficie de 1207 m<sup>2</sup> au lieu-dit « *Les Magnanas* » au prix de 4 000,00 euros (quatre mille euros) et passe outre l'estimation du service du Domaine au prix de 3 600,00 euros.

Il s'avère qu'il convient de modifier cette décision car il y a deux acheteurs au lieu d'un seul et de répartir aux deux futurs acquéreurs riverains une partie de la parcelle section A n° 1651.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

▶ ACCEPTE la vente d'une partie de la parcelle section A n° 1651 d'une superficie de 1090 m<sup>2</sup> au lieu-dit « *Les Magnanas* » au prix total de **4 000,00 euros (quatre mille euros)** et passe outre l'estimation du service du Domaine fixée au prix de 3 600 euros, répartie ainsi qu'il suit, à :

◆ Mme Sylviane QUAILLET et M. Hervé QUAILLET prenant 715 m<sup>2</sup> au prix de **2 624 €**

◆ Mme Evelyne VARSINI née MAZERE prenant 375 m<sup>2</sup> au prix de **1 376 €**

▶ MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires ;

▶ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié chez Maître Marie-Agnès CABANEL, Notaire à SARLAT.

Cette délibération qui modifie les termes de la précédente décision, annule et remplace celle du 2 Septembre 2013.

## ♥ QUESTIONS DIVERSES :

- Calendrier prévisionnel de la mise en conformité de l'accessibilité à l'école de VEZAC :  
Remis du dossier de consultation : mi-Décembre 2013  
Consultation et analyse des offres : Décembre 2013 – Janvier 2014  
Préparation et signature des marchés travaux : début Février 2014  
Période de préparation du chantier : Mars 2014  
Chantier de la cour arrière, du bloc sanitaire : de Avril à Juin 2014  
Chantier de l'emmarchement et parvis : Juillet 2014.
  
- Bornes de recharge pour véhicules électriques :  
Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il conviendrait de trouver pour cela un emplacement. Il propose éventuellement un endroit au futur espace commercial au lieu-dit « *La Ramée/La Viguerie* » ou dans la zone d'emploi artisanale et commerciale au lieu-dit « *La Fournerie Nord* ». Affaire à suivre.
  
- Présentation des vœux à la Population :  
A l'occasion du Nouvel An, le Maire et le Conseil Municipal présenteront leurs vœux à la population le Dimanche 12 Janvier 2014 à 12 heures où sera suivi le pot de l'amitié. Ensuite les élus et le personnel communal se retrouveront autour d'un buffet pour clôturer le mandat de 6 ans qu'ils ont passé ensemble.
  
- Bulletin Municipal d'information :  
A la demande du Maire, Serge GRASSI et le service communication sont chargés de faire un bulletin d'information destiné à la population pour cette fin d'année et explique toutes les actualités à y mettre, notamment le petit lexique Elections. Ce bulletin sera inséré sur le site de la Commune.
  
- SICTOM :  
Le bilan fait ressortir une augmentation du tonnage tri et ordures ménagères.  
Périodes hiver : 1<sup>er</sup> Janvier au 29 Juin  
21 Septembre au 31 Décembre  
Périodes Eté : 30 Juin au 20 Juillet et 25 Août au 20 Septembre.  
Haute saison : 21 Juillet au 24 Août.
  
- Exposition thème « Patrimoine la nuit » :  
Jeannine MOGNIER fait part au Conseil Municipal qu'il y aura une exposition thème « *Patrimoine la nuit* » sur le parvis de l'église, financée par des subventions, avec obtention de remises de prix en décembre 2014 et exposition des photos concours.
  
- Site de Vézac :  
Lionel GUINOISEAUX annonce que le site de Vézac sera prêt et mis en ligne pour les Fêtes de Noël en tapant **vezac24.fr**
  
- Commerces de proximité *Le Bourg/La Viguerie* :  
Le Maire montre le nouveau plan de l'aménagement des commerces instruit par l'Agence Technique Départementale.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 19 heures 30.

